



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

PROJET DE LOI N° 10 – L'ACMDPQ S'INQUIÈTE DES CONSÉQUENCES SUR LA QUALITÉ DES SOINS DE SANTÉ

Montréal, le 6 février 2015 - L'Association des conseils des médecins, dentistes et pharmaciens du Québec (ACMDPQ) s'inquiète des conséquences du projet de loi 10 modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux sur les assises cliniques. La fusion des établissements de santé créera d'énormes structures qui risquent de diminuer la qualité, la pertinence, l'efficacité et la sécurité des soins offerts à la population.

« Une fois les établissements fusionnés, comment est-ce que les conseils des médecins, dentistes et pharmaciens, qui doivent veiller à la qualité et à la pertinence des soins, réussiront-ils à gérer les problèmes quotidiens et les situations d'urgence tout en étant à distance de leurs sites ? Les structures cliniques favorisant la proximité des services devraient guider la création des structures administratives, et non l'inverse. Plus que jamais, nous avons besoin de regarder dans la même direction, de veiller à ce que les réformes entreprises ne soient pas faites au détriment de la qualité des soins de santé » a déclaré le président de l'ACMDPQ, Dr Martin Arata.

Bien que l'ACMDPQ considère qu'il faut repenser l'organisation et la gouvernance du réseau, elle déplore que le gouvernement n'ait pas consulté les cliniciens avant l'adoption de son projet de loi. Un changement de culture aussi important ne peut être efficace quand les acteurs-clés du réseau sont laissés pour compte dans l'élaboration d'une telle réingénierie. L'Association regrette la vitesse grand V à laquelle la réforme s'impose.

La question de la mobilité préoccupe l'ACMDPQ. La centralisation des services et des équipements exigera, à la fois des professionnels de la santé et des patients, des déplacements importants, surtout dans certaines régions. Les longues distances à parcourir pour assister à des réunions, entraîneront aussi une perte d'intérêt pour les fonctions médico-administratives, ce qui représente un bien grand risque pour le réseau. La mobilité à tout prix n'est pas un gage de qualité pour les patients ni d'efficacité pour le réseau. La gouvernance clinique doit être au cœur de la réforme du réseau de la santé.

L'ACMDPQ a toujours et aura continuellement à cœur l'amélioration du système de santé.

Pour consulter le mémoire de l'ACMDPQ :

<http://www.acmdp.qc.ca/DATA/DOCUMENT/222~v~Memoire sur le projet de loi no 10.pdf>

Pour renseignements :

Danielle Iza, adjointe à la direction générale
ACMDPQ
Tél : (514) 858-5885
Courriel : acmdp@acmdp.qc.ca

-----30-----

À PROPOS DE L'ACMDPQ

L'Association des conseils des médecins, dentistes et pharmaciens du Québec (ACMDPQ) est un organisme sans but lucratif qui est voué à l'excellence et à la qualité des actes médicaux, dentaires et pharmaceutiques. Depuis 68 ans, l'ACMDPQ est l'unique porte-parole des conseils des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) au niveau provincial.